



Le petit poucet, Gustave Doré.

François Ménard

LA NUIT PORTE COCHÈRE...

DIGRESSION AUTOUR DES « CORRESPONDANTS DE NUIT »

Dieu vit que la lumière était bonne et Dieu sépara la lumière et les ténèbres. Dieu appela la lumière « jour » et les ténèbres « nuit » (Genèse I 1-5)

Que la nuit soit ténébreuse, l'imaginaire humain n'a eu de cesse de s'en émouvoir depuis la plus lointaine antiquité. Il semblerait toutefois que la nuit n'ait pas la même qualité selon les lieux, et que celle des cités de banlieue soit particulièrement épaisse. Certes, on peut en incriminer l'éclairage, souvent en-deçà de ce qui constitue ailleurs la norme, mais celui-ci n'est pas le seul en cause. D'ailleurs, même de jour, on a pu considérer que certaines banlieues vivaient dans les ténèbres – les ténèbres du social et du politique – et qu'il fallait les intégrer en leur faisant profiter des « Lumières » de la ville...

Bien que se situant dans une perspective différente, la mise en place d'équipes de « correspondants de nuit » dans certains quartiers est révélatrice des tensions particulières qui affectent, la nuit venue, les grandes cités d'habitat social. Ce type d'intervention à la fois vespérale et nocturne indique, de par ses objectifs et son organisation, des enjeux qui traversent les tentatives de reconstruction des liens sociaux de quartier. La nuit « éclaire » en quelque sorte les socialités urbaines actuelles en même temps qu'elle en constitue un moment singulier souvent minoré.

L'intervention des correspondants de nuit concerne la construction d'espaces de civilité, « civilité » étant entendu ici dans un sens proche de celui que Patrick Pharo donne au terme de « lien civil » (Pharo, 1985). Cette construction avait déjà été analysée comme un enjeu des régies de quartier (Eme, 1995) et ce n'est sans doute pas un hasard si ce sont bien souvent des régies qui ont été porteuses de ce nouveau type de démarche. Mais l'expérience des correspondants de nuit prolonge cette tentative initiale de créer du lien civil et parvient à la rendre tangible, ce qui n'est pas toujours le cas du reste de l'activité ordinaire des régies de quartier. De plus, cette construction s'amorce sur un temps (la nuit) où les éléments constitutifs de la citoyenneté tendent ordinairement à s'effacer et sur des territoires (les « quartiers ») que l'on peut considérer

par certains aspects comme infra-politiques. L'hypothèse proposée ici est que ces conditions de citoyenneté particulières ne peuvent être réduites à des manques (absence du politique et défaut de citoyenneté) et ancrent une tentative de construction d'un nouveau champ de possibles.

Deux types de « correspondants de nuit »

Derrière l'appellation unifiante de correspondant de nuit existent deux grands modèles, aux différences superficielles au premier abord, mais correspondant à des choix bien distincts¹, même s'ils ont aujourd'hui tendance à converger. La première expérience remonte à 1992-1993 et a été lancée à la régie de quartier des Hauts de Rouen. Une régie de quartier est une association loi 1901 dont la vocation est de contribuer de manière concomitante au développement des relations entre les habitants, à l'insertion économique des personnes en difficulté et à l'amélioration ainsi qu'à l'embellissement du cadre de vie à travers le développement d'activités diversifiées² ayant en commun d'être réalisées par le quartier, pour le quartier, même si le partenariat et l'offre de services peuvent l'en faire sortir. Elle est administrée par un collège triple (au minimum) composé de représentants d'habitants (majoritaires), de

1. Ces deux modèles ont chacun fait l'objet d'un guide qui ont en commun de ne pas citer les expériences relevant du modèle opposé, s'attribuant ainsi implicitement l'exclusivité de l'appellation. Concernant le modèle « régies de quartier » (CNLRQ), on se référera à CNLRQ (1998), *Correspondants de nuits : le guide*, édité par Acadie, ADELS, FORS Recherche Sociale ; rédaction assurée par Catherine Gorgeon (Acadie) et François Ménard (FORS). Concernant le modèle « rennais » (Optima), on se référera à Optima (1999), *Correspondants de nuit, éléments pour une politique publique locale*, édité par le GIE Villes et Quartiers ; rédaction assurée par Michel Gérard (ville de Rennes), avec une large contribution de Jean-Yves Dartiguenave et de Nathalie Reto (LARES).

2. Ces activités vont du nettoyage des espaces collectifs au second œuvre du bâtiment en passant par la petite maintenance, le transport, et divers services individuels ou collectifs à l'habitat, dont certains inédits sur leur commune d'implantation.

représentants du ou des bailleurs sociaux locaux, des représentants de la ville (le plus souvent des élus) et parfois d'autres acteurs locaux (commerçants, travailleurs sociaux, etc.). Cette structuration permet une mutualisation et donc, théoriquement, une cohérence du service là où les frontières administratives traditionnelles empêchaient la continuité de l'action.

Le service de correspondants de nuit est né du constat d'un certain nombre de problèmes qui affectaient le quartier des Hauts-de-Rouen et qui ne trouvaient pas de solutions satisfaisantes dans le cadre des dispositifs et services existants : dégradation des parties communes souvent commises en soirée; réfections et réparations réalisées dans des délais souvent longs; faible présence des services publics y compris des services d'urgence et même absence, passée une certaine heure; sentiment d'insécurité particulièrement aigu la nuit; réticence de certains professionnels à y intervenir (taxis, médecins, livreurs de pizzas, services d'urgence...); sentiment d'isolement des personnes âgées ou, au contraire, de trop grande proximité liée au bruit, pour d'autres; difficultés à faire exister un dialogue entre les habitants en cas de conflit, « incivilités » diverses (graffiti, salissures, tapage nocturne...); utilisation contestée des parties communes par les jeunes et parfois lieux de deal; sentiment général d'abandon des victimes (du bruit, de vols, d'insultes ou d'agressions...) lié au peu de suites données à leurs plaintes ou réclamations; renoncement consécutif à entreprendre une quelconque démarche en ce sens... C'est à partir du même type de constat que sont depuis créées des équipes de correspondants de nuit dans les régies de quartier. Des incidents nocturnes répétés (feux de poubelles, rodéos automobiles) peuvent en être les déclencheurs, mais pas systématiquement.

Derrière la litanie des problèmes ainsi listés, y a-t-il des phénomènes sociaux nouveaux ou bien ne faut-il pas plutôt y voir le signe d'une carence des services publics? La mise en place d'une équipe de correspondants de nuit consiste à donner une réponse inédite à des problèmes parfois anciens qui s'accumulent; elle est supposée permettre de remobiliser à la fois la société civile et les institutions en proposant une présence active de relais, en la personne de jeunes adultes professionnalisés à cette fin, dans les espaces publics et dans les espaces privés collectifs. De plus, elle s'inscrit dans un temps où les peurs s'exacerbent, incitant le plus souvent au repli. Il s'agit de remobiliser des segments défaillants ou moribonds de l'action publique locale, sur des registres (ceux de la médiation et de l'intermédiation), en des temps (la soirée, la nuit) relativement nouveaux, sur des espaces mutualisés par la nature même de la structure de portage (la régie).

Dans le cas des régies de quartier, les objectifs opérationnels généralement assignés aux correspondants de nuit sont les suivants :

– Par une présence humaine, le soir et la nuit, établir un climat de confiance et de respect mutuel qui permette à la fois des relations plus sereines dans la cité et qui rassurent ceux qui sont amenés à y circuler (individus invités pour une soirée, médecins, livreurs de pizzas, etc.);

– Par une veille technique ambulatoire, prendre note des pannes, dégradations et dysfonctionnement repérables dans les parties communes et les signaler aux services compétents afin que les réparations puissent être immédiatement programmées;

– Par des interventions à la demande de particuliers faites directement ou par téléphone, résoudre les petits conflits de la vie quotidienne en rappelant les règles de vie commune à respecter;

– Par le dialogue, l'écoute et l'observation, faire remonter les malaises individuels ou collectifs auprès des services compétents afin d'y apporter des solutions ou d'entamer un débat public qui permettra d'y parvenir.

Dans le cas de Rouen, l'idée a été proposée par un chargé de mission du bailleur et a aussitôt été reprise par la régie non sans débats houleux. L'appellation « correspondants de nuit » a été choisie en référence aux « correspondants de jour » et aux « correspondantes de course » fonctions récemment créées sur le quartier. D'autres appellations existent pour désigner des fonctions similaires aux correspondants de nuit, c'est le cas des « hommes de proximité » de la régie inter-quartiers de Dreux, dont l'expérience, plus encore que celle de Rouen, a servi de référence au Comité national de liaison des régies de quartiers pour propager le modèle.

Dans la formule développée par les régies de quartier fédérées par le CNLRQ, les correspondants de nuit effectuent leur service à pied, ils disposent de téléphones portables mais pas d'armes, ni de chiens. De par leur recrutement et l'esprit de leur mission, ce ne sont ni des travailleurs sociaux, ni des techniciens du bâtiment, ni des agents de sécurité. Les correspondants de nuit, même indirectement mandatés par un bailleur ou une collectivité publique, n'ont pas de pouvoir de sanction. Ils n'ont pas, sur le terrain, de relations directes avec la police autres que celles que pourraient avoir de simples citoyens, même si, au niveau des instances de pilotage, la police peut être conviée à siéger. En raison de leur profil, de la structure de portage, du temps et des lieux de leur passage, les correspondants de nuit participent à l'élaboration négociée de règles communes du vivre ensemble.

Enfin, le service est généralement financé conjointement par la ville et par les bailleurs qui en répercutent une partie du coût sur les charges locatives. Ce dernier point fait souvent l'objet de débats lorsque la mise en place de l'équipe de correspondants de nuit n'est abordée que sous l'aspect sécuritaire : pourquoi payer en

plus pour un service qui devrait être normalement assuré par l'État et financé à travers l'impôt? Le cofinancement par les habitants a ici une fonction symbolique : attester qu'il s'agit bien d'un service nouveau et en exprimer la maîtrise, en dernier ressort, par les habitants³.

Après une brève période de latence, l'expérience s'est diffusée. Optima, une régie de service para-municipale de la ville de Rennes, a développé son propre modèle, celui d'une entreprise de services, et l'a rapidement popularisé, et c'est ainsi que communes, bailleurs, régies, se sont lancés dans la course, stimulés par la mise en place des Contrats Locaux de Sécurité et par l'opportunité des emplois jeunes.

La structure de portage régie de quartier est antérieure à la création du service des correspondants de nuit, son objet est plus large et elle est supposée représenter les intérêts des habitants du quartier, et non directement les institutions mandataires. Elle est un lieu de débat sur l'aménagement du cadre de vie doté de différents instruments, dont les correspondants de nuit. Même s'il s'agit pour partie d'une fiction, elle est supposée être une manifestation de la mobilisation d'un quartier défini avant tout à partir d'un sentiment d'appartenance et qui va négocier les moyens d'agir sur son propre environnement. La régie employant des habitants du quartier, les correspondants de nuit n'échappent pas à la règle. Toutefois, le recrutement local fait l'objet d'une justification supplémentaire : la nécessité de faire appel à des personnes qui, lors de la mise en place du service du moins, seront rapidement en capacité de dialoguer avec les jeunes et qui sont déjà créditées d'un ascendant positif sur eux⁴. Ils n'ont pas besoin de se faire accepter et sont peu l'objet de stratégies de séduction ou de manipulation. Par contre, cela nécessite un encadrement rigoureux et un pilotage transparent afin d'éviter tout enfermement dans des relations clientélistes. Dans le même état d'esprit, le service se fait à pied, et les relations avec la police sont réduites au minimum, de manière à éviter tout risque de confusion des rôles⁵. Tout cela participe d'une dynamique locale dont le succès se mesure essentiellement au rétablissement et/ou au développement des flux de relations entre le quartier et le reste de l'agglomération (retour des services d'urgence, moins de crainte de sortir ou de recevoir des invités, retour des livreurs de pizzas, etc.).

Le modèle Optima se situe dans une logique de service auquel les habitants sont certes associés, mais qui demeure une offre institutionnelle extérieure. Les correspondants doivent résider ailleurs que sur le quartier où ils interviennent (pour ne pas subir de pressions), ils disposent d'un véhicule pour effectuer leur service, et les relations avec la police sont relativement étroites puisqu'ils sont supposés avoir des réunions régulières avec les îlotiers. Les services du procureur sont régulièrement informés de leur activité. On pourrait voir dans



Peur nocturne.

ce second modèle, une configuration plus sécuritaire. En fait, les relations avec la police sont là délicates voire ambiguës⁶.

L'une des différences notables entre les deux approches est le lieu de résidence des correspondants. Par-delà les positions de principe, on peut s'interroger sur les relations sociales qui se nouent la nuit entre jeunes habitants d'un même quartier pour que dans un cas on en redoute les risques et dans l'autre on en fait un atout. D'une manière générale, qu'est-ce qui se passe le soir et la nuit dans les quartiers « sensibles » pour qu'on puisse espérer qu'une présence médiatrice à la légitimité consensuelle, assurée par de jeunes adultes sans formation d'éducateur, puisse avoir une portée sociale qui aille au-delà du règlement de quelques conflits à chaud?

3. Cf. CNLRQ (1998), p. 14.

4. Cela ne signifie pas que leur légitimité est acquise. Sur ce point, cf. Ménard F. (2000), « À propos des correspondants de nuit », *Sauvegarde de l'Enfance*, volume 55, n° 1 (« Prévention spécialisée et demande sécuritaire »), janvier-février.

5. Cela peut aller plus loin : dans un cas au moins, des correspondants de nuit ont été amenés à contredire la version policière des faits lors d'un procès.

6. Cf. Optima (1999), op. cit. p. 66.



Un territoire partagé.

De l'absence supposée d'urbanité à l'invitation à la civilité

Pour la plupart, la nuit est le temps du repos social. Ce peut être aussi le temps d'une socialité particulière, d'un rapport différent aux autres : la nuit est le temps de la fête, c'est-à-dire le temps de la rencontre, de la retrouvaille ou de l'oubli volontaire et momentané de soi dans un cadre plus ou moins sécuritaire. Dans les cités de banlieue, cela semble être le temps de l'inexistence sociale subie⁷. Les enclavements et les distances que le jour et les transports urbains ont pu réduire apparaissent comme des béances immenses ou des murs insurmontables.

La fragmentation urbaine et l'éclatement de la ville centrée en un tissu urbain « sans lieux ni bornes » signalent, déjà de jour la fin d'une certaine socialité ; la nuit rend ce phénomène encore plus aigu. Les services publics s'arrêtent, la confrontation à l'altérité prend un tour inquiétant, et la proximité visible des activités qui, de jour, contribuent à faire sentir le maintien du lien social, disparaît... La nuit ne produit pas seule un isolement social : elle le révèle et l'accentue. La citoyenneté elle-même, qu'on la conçoive comme protection ou comme participation active à la vie de la cité⁸, semble s'effacer.

Mais la nuit des cités n'est pas faite que de vide ou d'absence. Les cités de banlieue, la nuit, sont généralement perçues, de l'extérieur, comme pleines de menaces. Elles tiennent dans notre imaginaire une place à part, un peu celle que les forêts occupaient dans l'occident médiéval⁹ : espace de projection fantasma-

tique, monde écarté, opaque qui terrifie la cité ; espace d'enchantement, d'errance et de repli qui échapperait au regard du prince, sans pour autant jouir d'une extraterritorialité ni devenir totalement invisible¹⁰. Au sabbat sylvestre des sorcières, inversant la hiérarchie des valeurs, répondraient aujourd'hui les émeutes silencieuses des tagueurs (Vulbeau, 1992) débouchant inmanquablement sur un sabbat de voitures en flammes à l'issue d'un rodéo nocturne... (Begag et Delorme, 1992)

La socialité urbaine s'est construite par l'effacement du particularisme, de l'identité communautaire héritée du monde rural, c'est-à-dire d'une certaine forme de lien social qui, si elle persistait à l'état d'habitus dans certains quartiers, avait vocation soit à se dissoudre soit à être reléguée dans des territoires ghettoïsés... On y perd en sécurité, on y gagne en liberté. On ne dira jamais assez combien cet « air de la ville qui rend libre » et dont la vertu émancipatrice est incontestable, exige de stratégies afin que l'individu puisse le respirer sans renoncer à sa propre identité. Sans affiliation forte à un

7. D'ailleurs, si les bailleurs sociaux doivent garantir à leurs locataires « la jouissance paisible de leur logement », il n'est rien dit, dans les textes, de la jouissance festive...

8. Sur ces deux conceptions de la citoyenneté, cf. Walzer M. (1997).

9. Cf. Harrisson R. (1992)

10. Cette projection fantasmagique n'est pas réductible à un point de vue extérieur « bourgeois », elle alimente la légende urbaine qu'un certain rap juvénile développe aujourd'hui sans que l'on sache toujours très bien si ses auteurs la dénoncent ou la revendiquent (cf. l'album *Sans barreaux, ni frontières*, du groupe « 113 » de Vitry-sur-Seine).

quartier, à une famille, à un pays d'origine, l'anonymat de la ville et le caractère désincarné des relations secondaires peuvent conduire à l'anomie, ou, pour reprendre une formule plus parlante même si elle est discutable, à « l'exclusion ».

Les micro-territoires d'agrégation des immigrants ruraux ont souvent été lus moins comme des composantes de la ville que comme des espaces de transition permettant un temps d'adaptation au mode de vie urbain. Cette transition en situation de crise économique est moins rapide que ce qu'imaginaient les théoriciens de l'école de Chicago. Les traces des quartiers étrangers à l'espace urbain perdurent parfois au-delà de plusieurs générations. Mais la ville reste faite de ce mouvement, de cette dialectique de déstructuration et de structuration du lien social, plus que de simple formation.

L'urbanité affective des quartiers populaires

Il n'existe donc pas une mais deux grandes figures de l'urbanité. La première, celle la plus couramment admise est celle qui caractérise un mode de sociabilité fondé sur un anonymat individuel relatif, sur un rapport contractuel aux institutions (formalisé par le vote, le paiement des impôts, la formation aux lois et au règlement écrits) et qui, dans l'espace urbain se traduit par une confrontation à l'autre apaisée, éventuellement courtoise, mais souvent teintée d'indifférence. La seconde est d'ordre communautaire ou affectuelle : l'autre est perçu comme appartenant à l'en-dedans ou à l'en-dehors du groupe ou du territoire. Elle ne dessine pas nécessairement des tribus ou des territoires aux contours précis. Elle n'est pas identifiable à la permanence d'un lien communautaire rural ou villageois. Elle est éminemment urbaine. C'est un produit de la ville. C'est la sociabilité des espaces interstitiels, publics par leur fonction mais privatisés par les usages (cafés de quartier, friches, fortif' parisiennes ou dalles des cités de banlieues). Mais au-delà de ces espaces, c'est ce lien indicible qui permet, à quelques signes ténus (une démarche, une allure, une façon de s'exprimer, l'observation d'une distance ou une proximité physique), d'identifier l'autre comme participant du même monde (par opposition à un ordre ou à une classe dominante sur le plan économique, social et/ou culturel). C'est cette connivence qui fait qu'à un instant donné et dans une situation particulière on « choisit son camp », comme par la manifestation d'un sentiment de solidarité immédiat, allant de soi... Cette forme d'urbanité que l'on identifie parfois aux classes populaires émergentes quand elles sont encore identifiées comme dangereuses se manifeste à travers ses expressions directes ou ses mises en scène dans la fiction. C'est la ville des bas-fonds, des docks, des fau-

bourgs, des cités non pas en tant qu'espace de travail ou de logement mais en tant qu'espace où se construit un autre rapport de force avec les institutions dominantes de la ville. C'est un peu comme si cette forme souterraine d'urbanité traduisait une résistance à la violence des dominations sociales et économiques, violence invisible dès lors qu'elle prend la forme de l'urbanité dans son sens courant... Ce n'est pas réductible à une culture du lumpen ou à une subculture des marges, car elle mobilise des solidarités instantanées face à un adversaire ou supposé tel¹¹.

Cette forme de lien social peut avoir des effets structurants ou au contraire déstructurants selon les contextes et surtout selon la façon dont elle est traitée. On peut l'isoler (stigmatisation des jeunes, des délinquants, des casseurs, des quelques éléments qui...). On peut la folkloriser (c'est ce qui est en train de se passer avec la constitution du hip-hop en genre artistique ou musical). On peut l'ignorer (on s'évertue à proposer un modèle citoyen, participatif, gestionnaire, et elle ne permet plus de régir des rapports autres que ceux liés aux activités illégales), etc.

Elle n'est pas particulière à la nuit, mais la nuit est propice à son développement par le retrait relatif du modèle contractuel et institutionnel.

Instituer un territoire partagé

Parce qu'ils participent de cette urbanité affective et qu'ils ont en même temps une légitimité institutionnelle, les correspondants de nuit peuvent construire un dialogue et établir des connexions entre ces deux formes d'urbanité, empruntant tantôt à l'une, tantôt à l'autre au gré des circonstances. La fin de soirée, plus encore que la nuit, est propice à ce type de construction dans la mesure où l'une comme l'autre peut apparaître comme légitime et efficace...

Par leur présence et leur mission, ils requalifient l'espace en territoire, ils font de territoires affectés pour un temps (par les jeunes qui squattent les cages d'escalier, par ceux qui font du business), non pas le territoire de l'autre (de l'État, du bailleur, des institutions) mais un territoire pluriel au sens où il admet la pluralité des présences. Les correspondants de nuit font admettre aux uns et autres que le territoire est partagé, qu'on ne saurait lui imposer un principe

11. Dans le film *État des lieux*, le héros, jeune-ouvrier-qui-travaille dit en substance à l'un de ses interlocuteurs qui lui parle des voyous qu'il faudrait virer : « Mon frère, c'est de la racaille, mais tu lui touches un cheveu, tu es mort ». Ça n'est pas seulement le lien de sang qui motive ce discours, c'est la réaffirmation de la ligne qui distingue ceux avec qui on partage peu ou prou le même destin et les autres, ligne qui procure non pas une identité (une identité de classe ?) mais la conscience d'une existence sociale, c'est-à-dire inscrite dans des rapports sociaux fortement subjectivés.



Rêve de nuit.

d'ordre qui serait totalement hétéronome. C'est là toute la subtilité de leur mission, bien qu'elle soit rarement mise en avant. Ils participent donc à la constitution ou à l'extension non pas d'un espace public au sens habermassien du terme, mais d'un espace civil ou de civilité au sens que donne Patrick Pharo à la notion de lien civil. (Pharo, 1985)

Autrement dit, partant des savoirs civils qui résistent à l'apparente dilution des normes sociales et qui opèrent dans les formes d'urbanité évoquées ci-dessus, savoirs dont ils sont dépositaires et qu'ils savent déceler chez les autres (la distinction entre l'acceptable et l'inacceptable, le crédit de légitimité fait à l'autre, etc.), les correspondants de nuit contribuent à la construction d'un espace de civilité sans lequel, les notions de lien social et de citoyenneté resteraient de pures abstractions. Par la construction de règles négociées du vivre ensemble, par la restauration de la parole d'autrui (de l'adulte vers l'enfant, du jeune vers l'adulte) selon une éthique spontanée de la discussion, à une heure où les mises en scène de soi s'estompent¹², et où l'on peut parfois prendre le temps de s'écouter, les correspondants de nuit introduisent une régulation sociale contrôlée et intégratrice. Cela peut se payer parfois d'un certain flou, mais cela évite l'imposition d'une norme commune dont le langage et la culture manifestent l'appartenance à un autre monde. Et cela évite le recours à des formes de prévention situationnelle (vidéo surveillance, privatisation et fermeture zones d'accès aux immeubles) qui conduisent généralement à l'éviction de certains publics (les jeunes) des espaces collectifs (Heilmann, 2000).

Une alternative aux démarches du libéralisme

La pratique des correspondants de nuit diffère donc de certaines pratiques dites communautaires qui, même dans les cas les plus avancés, le CAPS¹³ de Chicago, par exemple, confondent régulation sociale et imposition extérieure de la loi, implication des habitants et collaboration à une démarche policière. Le débat civil qu'ils proposent va bien au-delà de l'affirmation d'un point de vue de consommateur. Ce dernier conduit en effet à l'éviction des indésirables et non à leur intégration, leur neutralisation, voire leur « rédemption ». Les démarches consuméristes du développement urbain témoignent d'un faible degré de confiance dans la capacité de la société civile à produire son propre mode de régulation dès lors qu'il est question d'ordre public et préfèrent s'en remettre à l'application de la loi. La société civile est sollicitée pour sa capacité à contribuer à la réponse attendue à une demande de remise en ordre indiscutée sur le fond, même si elle est portée par certains de ses acteurs (associations, par exemple). À l'opposé, la société civile peut être considérée pour sa capacité à organiser de manière inédite les réponses à cette demande, réponses qui apparaissent alors comme autant de formes de négociation locale de la loi commune¹⁴.

L'enjeu de l'institution des correspondants de nuit est donc de renverser l'angle de vue de la régulation sociale des quartiers en difficultés : non pas en se fixant pour tâche de résorber des incivilités qu'on s'épuise à spécifier, mais précisément en traitant civilement des actes et des conduites qui, pour certaines, pourraient relever de la police ou de la justice pénale. Cela n'exclut pas du champ la police ni la justice, mais cela revient, en matière de régulation sociale, à placer leur action sur le registre de la subsidiarité, c'est-à-dire d'un principe supérieur qu'on fait son affaire d'appliquer localement.

En cette matière, la nuit porte-t-elle conseil ? En guise d'esquive, nous reprendrons la formule sentencieusement énigmatique de Pierre Dac : « la nuit porte cochère ». Sur ce, bonne nuit à tous !

François Ménard

12. Sur le temps de dévoilement et d'épanchement qu'offre la nuit, cf. Ménard F. (1998), *Évaluation de l'expérience de prévention de nuit du club de prévention « rue et cité » à Montreuil*, doc. pol.

13. CAPS : Chicago Alternative Policing Strategy

14. Cf. Donzelot, Wyvekens (2000).

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Begag A. et Delorme C. (1992), « les rites sacrificiels des jeunes dans les quartiers en difficultés », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n° 54, mars.

Donzelot J. et Wyvekens A. (2000), Compte rendu de la séance du 11 janvier 2000 du séminaire intitulé « La nouvelle question urbaine », doc. polycopié, PUCA.

Duret P. (1996), *Les grands frères -anthropologie de la fraternité dans les cités*, Paris, PUF.

Eme B. (1995), « Des régies de quartier entre économie et territoire : le travail, creuset de lien civil », in *Plan Urbain, Régies de quartier : expérience et développements*, Ministère de l'Équipement.

Harrisson R. (1992), *Forêts – Essai sur l'imaginaire occidental*, Paris, Flammarion.

Kirszbaum T. (1998), « Correspondants de nuit », *Esprit*, n° 3-4, mars-avril.

Pharo P. (1985), *Le Civisme ordinaire*, Paris, Méridiens-Klincksick.

Vulbeau A. (1992), *Du tag au tag*, Paris, Desclée de Brouwer.

Walzer M. (1997), « Communauté, citoyenneté et jouissance des droits », *Esprit*, n° 3-4, mars-avril.

François Ménard est sociologue, responsable d'études à FORS Recherche Sociale, chargé de cours à l'Université Paris X Nanterre. Il travaille sur les dynamiques associatives notamment dans les quartiers d'habitat social, sur les cultures urbaines et sur les pratiques de médiation. Parallèlement à ces travaux, il a réalisé plusieurs études sur les professions du social.

Certains éléments du présent article proviennent d'une réflexion amorcée dans le séminaire « Le lien social et ses échelles » organisé par Françoise Navez-Bouchanine à l'université de Tours (réseau URBAMA) au printemps 2000.
forsrs@easynet.fr